

NOTE EXPLICATIVE

DE SYNTHESE

OBJET : Marché(s) sur appel d'offres ouvert(s) pour la fourniture de matériels informatiques et bureautiques pour l'année 2019

P.J. : 1 projet de délibération

Le parc informatique municipal de la Ville de Nouméa qui regroupe également celui des espaces publics numériques, est composé de 1.100 micro-ordinateurs, 150 imprimantes et 108 photocopieurs.

Afin d'équiper ou d'améliorer les postes de travail des services municipaux, de renforcer la sécurité du système d'information et de maintenir le « service informatique » à un niveau de performance optimal, le parc informatique de la Ville de Nouméa doit être complété et renouvelé chaque année par l'acquisition de matériels nouveaux.

A cet effet, il est proposé l'achat des matériels informatiques et bureautiques ci-après indiqués, dans le cadre d'un appel d'offres, comprenant 12 lots et pouvant donner lieu à la passation d'un ou de plusieurs marchés :

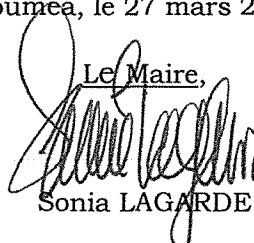
- LOT N° 1	: Unités centrales compatibles PC ;	10.200.000 F
- LOT N° 2	: Unités centrales techniques compatibles PC ;	1.500.000 F
- LOT N° 3	: Moniteurs de micro-ordinateurs compatibles PC ;	800.000 F
- LOT N° 4	: Micro-ordinateurs portables ;	2.200.000 F
- LOT N° 5	: Micro-ordinateurs portables techniques ;	1.600.000 F
- LOT N° 6	: Imprimantes laser monochromes A4 ;	1.100.000 F
- LOT N° 7	: Imprimantes jet d'encre couleur A3 ;	1.400.000 F
- LOT N° 8	: Traceur bureautique ;	2.000.000 F
- LOT N° 9	: Photocopieurs N&B à moyen débit/finisseur agrafeuse ;	2.000.000 F
- LOT N° 10	: Photocopieurs couleurs à moyen débit/finisseur agrafeuse ;	13.800.000 F
- LOT N° 11	: Photocopieurs couleurs à gros débit/finisseur agrafeuse ;	2.000.000 F
- LOT N° 12	: Photocopieurs couleurs graphique à moyen débit/finisseur agrafeuse.	1.400.000 F

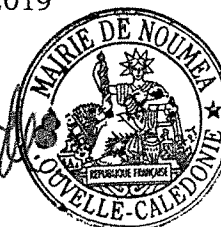
Le montant annuel des prestations est estimé à 40.000.000 F/CFP.

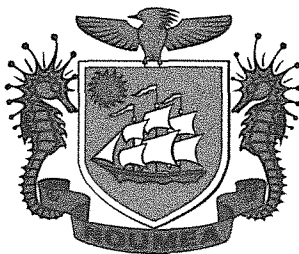
Il est donc proposé au conseil municipal d'habiliter le Maire ou son représentant à signer le ou les marché(s) sur appel d'offres ouvert(s) et à intervenir au titre de l'année 2019, avec le ou les soumissionnaires qui auront été proposés par la commission d'appel d'offres, pour la fourniture de matériels informatiques et bureautiques.

Tel est l'objet du projet de délibération que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

Nouméa, le 27 mars 2019

Le Maire,

Sonia LAGARDE





VILLE DE NOUMEA

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie

19 AVR. 2019

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

L'an deux mil dix-neuf, le mardi 16 avril à 18 heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Sonia LAGARDE, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

DATE DE CONVOCACTION 08.04.2019	Mme	Sonia LAGARDE	M.	Christophe CHEVILLON
	M.	Jean-Pierre DELRIEU	Mme	Christine BELLET
	Mme	Kareen CORNAILLE	Mme	Laurène CASSAGNE
	M.	Marc MANSEL	M.	Patrick SENS
	Mme	Chantal BOUYE	Mme	Charlène SOERIP
	Mme	Diane BUI-DUYET	M.	Marc DESCHAMPS
	Mme	Françoise SUVE	Mme	Liliane CONDOUMY
	M.	Dominique SIMONET	M.	André WAMO
	M.	Marc ZEISEL	M.	Philippe BLAISE
	Mme	Patricia VAN RYSWYCK	Mme	Isabelle CHAMPMOREAU
DATE D’AFFICHAGE 10.04.2019	Mme	Marie-Noëlle LOPEZ	Mme	Sonia BACKES
	M.	Tristan DERYCKE	M.	Jean-Claude BRIAULT
	Mme	Martine LAGNEAU	M.	Jonas TAOFIFENUA
	Mme	Tuilogona O’CONNOR	M.	Charles ERIC
	M.	Pierre FAIRBANK	Mme	Marie-Jo BARBIER-PONTONI
	Mme	Valérie LAROQUE	Mme	Dominique KORFANTY
	M.	Alexandre MACHFUL	M.	Angélo PITO
	Mme	Janine BAJON	Mme	Mireille LEVY
	Mme	Karine DESTOURS	M.	Hnadriane HNADRIANE

formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES :

Nombre de conseillers en exercice	:	53	M.	Daniel LEROUX	M.	Henri OUILLEMON
			Mme	Anne-Christine CHIMENTI	M.	Christophe DELESSERT
Nombre de présents	:	38	M.	Nicolas VIGNOLES	Mme	Jinezi Annie QAEZE
			M.	Mathieu OUANEMA	M.	Gaël YANNO
Nombre de votants (10 procurations)	:	48	Mme	Sabine KAGY	Mme	Isabelle LAFLEUR
			M.	Christophe OBLED	Mme	Félicia BALLANGER
			M.	Kalisito MUSUMUSU	Mme	Dina REY
			Mme	Germaine NEWEDOU		

Madame Diane BUI-DUYET a été élue secrétaire de séance.

autorisant la signature d'un ou des marché(s) sur appel d'offres ouvert(s) pour la fourniture de matériels informatiques et bureautiques pour l'année 2019

Le conseil municipal de la Ville de Nouméa, réuni en séance publique, le 16 AVR. 2019

VU la loi organique modifiée n° 99/209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au Journal Officiel de la Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

VU la loi modifiée n° 99/210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au Journal Officiel de la Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

VU le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

VU la délibération modifiée du Congrès de la Nouvelle-Calédonie n° 136/CP du 1^{er} mars 1967 portant réglementation des marchés publics,

VU la délibération du conseil municipal de la Ville de Nouméa n° 2019/113 du 26 février 2019 relative au budget principal primitif pour l'exercice 2019,

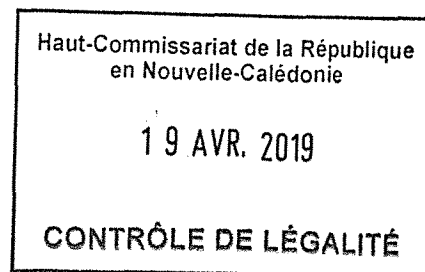
VU la note explicative de synthèse n° 2019/47 du 27 mars 2019,

La Commission de l'Administration Générale entendue en séance du 5 avril 2019,

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

ARTICLE 1^{er} /



Le Maire ou son représentant est habilité à signer le ou les marché(s) sur appel d'offres ouvert(s) et à intervenir au titre de l'année 2019, avec le ou les soumissionnaires qui auront été proposés par la commission d'appel d'offres pour la fourniture de matériels informatiques et bureautiques définis selon les douze lots suivants :

- LOT N° 1	: Unités centrales compatibles PC ;	10.200.000
- LOT N° 2	: Unités centrales techniques compatibles PC ;	1.500.000 F
- LOT N° 3	: Moniteurs de micro-ordinateurs compatibles PC ;	800.000 F
- LOT N° 4	: Micro-ordinateurs portables ;	2.200.000 F
- LOT N° 5	: Micro-ordinateurs portables techniques ;	1.600.000 F
- LOT N° 6	: Imprimantes laser monochromes A4 ;	1.100.000 F
- LOT N° 7	: Imprimantes jet d'encre couleur A3 ;	1.400.000 F
- LOT N° 8	: Traceur bureautique ;	2.000.000 F
- LOT N° 9	: Photocopieurs N&B à moyen débit/finisseur agrafeuse ;	2.000.000 F
- LOT N° 10	: Photocopieurs couleurs à moyen débit/finisseur agrafeuse ;	13.800.000 F
- LOT N° 11	: Photocopieurs couleurs à gros débit/finisseur agrafeuse ;	2.000.000 F
- LOT N° 12	: Photocopieurs couleurs graphique à moyen débit/finisseur agrafeuse.	1.400.000 F

ARTICLE 2 /

L'étendue du besoin à satisfaire recouvre l'acquisition de matériels nouveaux afin d'améliorer les postes de travail des services municipaux, renforcer la sécurité du système d'information et de maintenir le «service informatique» à un niveau de performance optimal. Le parc informatique de la Ville de Nouméa doit être complété et renouvelé chaque année.

ARTICLE 3 /

Le montant prévisionnel de la dépense est estimé à 40.000.000 F/CFP, imputable au budget de la Ville.

ARTICLE 4 /

Le délai de recours devant le Tribunal Administratif de Nouvelle-Calédonie contre le présent acte est de deux mois à compter de sa publication.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique «Télérécours citoyens» accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 5 /

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise à Monsieur le Commissaire Délégué de la République pour la Province Sud et publiée par voie d'affichage.

DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE 16 AVR. 2019

POUR EXTRAIT CONFORME

NOUMEA, LE 13 AVR. 2019

DESTINATAIRES :

SUBD. ADMINIS. SUD	- 1
D.F. (dont T.P.S.)	- 2
D.S.I.	- 1
AFFICHAGE	- 1

Le Maire,
Sonia LAGARDE



Le Maire certifie que par le présent acte
ayant été transmis le 19 AVR. 2019
au Commissaire Délégué
et notifié le
et lui publié le 23 AVR. 2019
est exécutoire de plein droit.



Pour le Maire et par délégation,

Anne-Christine CHIMENTI
9^e adjointe au Maire
chargée des finances

Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie

19 AVR. 2019

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ